

AMÉNAGEMENT DU SITE DU RIVET – COMMUNE DE LEVENS

PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ

NOVEMBRE 2013

PIECES JOINTES AU DOSSIER DE CONSULTATION

Pièces écrites :

1. Règlement du concours.
2. Acte d'engagement
3. C.C.A.P.
4. Programme technique détaillé et surfaces
5. Production de chaleur mise à disposition du projet
6. PLU (secteur UAb)
7. Dossier technique Amiante (salle communale du Rivet)

Pièces graphiques :

8. Plan topographie 1/200
9. Plan de la voirie Document NCA MÉTROPOLE
 - Plan,
 - Profil en long,
 - Profil en travers.
10. Plan de la salle existante :
 - Plan,
 - Coupes,
 - Façades.

PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ

Le programme d'aménagement comporte :

CONSTRUCTION :

1.1. Un espace public couvert « LA HALLE »

1.2. Un gymnase de type B

1.3. Un espace DANSE

1.4. Un logement de gardien

1.5. Des aménagements paysagers

et

- soit la **Démolition de la salle existante avec aménagement d'un parking de surface et des aménagements paysagers complémentaires**

- soit le **Maintien de la salle existante restructurée afin de permettre l'installation de l'un des éléments du programme de construction.**

Dans ce cas, le projet devra inclure la création des parkings et aménagements paysagers complémentaires conformément au programme.

Parallèlement à ces travaux, NCA Métropole a réalisé une voie de contournement délimitant ainsi l'emprise du projet d'aménagement :

- à l'OUEST : la clôture de l'école maternelle,
- au NORD et à l'EST : la voie nouvelle,
- au SUD : la voie existante.

PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ

GÉNÉRALITÉS :

1) L'ensemble des équipements définis dans le présent programme devra respecter strictement tous les règlements opposables à ce type de projet, notamment :

- la réglementation Sécurité Incendie,
- la réglementation Accessibilité,
- ainsi que les réglementations relatives aux caractéristiques techniques des bâtiments notamment :
 - Réglementation Parasismique,
 - Réglementation thermique (RT 2012),
 - Réglementation acoustique,
 - Réglementation Hygiène.

2) En complément, les candidats pourront présenter des solutions techniques allant au delà du strict respect de ces réglementations.

CONSTRUCTION :

1.1. UN ESPACE PUBLIC COUVERT « LA HALLE » :

Description fonctionnelle :

1.1.1. LA HALLE :

- Espace couvert et air libre,
- Pouvant être clos (hors période d'exploitation),
- Espace permettant une grande polyvalence d'exploitation :
 - Salle des fêtes,
 - Exposition,
 - Conférence,
 - Cinéma,
 - Théâtre...
- Espace pouvant occasionnellement être relié le plus largement possible avec la salle du gymnase.

Les équipements techniques devront être prévus pour permettre toutes ces fonctions.

- Eclairage intérieur modulable (max 400 LUX).
- Pré-équipement sonorisation.

AMÉNAGEMENT DU SITE DU RIVET – COMMUNE DE LEVENS

1.1.2. SANITAIRES PUBLICS :

A. Deux blocs sanitaires H/F :

- Femmes : 2 lavabos – 3 WC
- Hommes : 2 lavabos – 3 WC

Caractéristiques :

- Accessibles à partir de la halle,
- Respecter la réglementation Handicapés,
- Facilité d'entretien.

B. Un local entretien :

- permettant de stocker le matériel de ménage équipé d'un timbre d'office EC/EF :

1.1.3. RÉSERVE :

- Accessible de plein pied à partir de la halle pour des véhicules
- Local fermé sur la halle par une porte basculante (ou en enroulement)
dimensions minimum : H 3 m L 4 m.

1.1.4. SURFACES :

1.1.	Surface couverte	environ 330 m ²
1.2.	A. Sanitaires publics H/F	environ 40 m ²
	B. Local entretien	5 m ²
1.3.	Réserve	40 m ²
Total ESPACE PUBLIC		415 m²

1.2. GYMNASE :

1.2.1. LA GRANDE SALLE DE JEU :

La grande salle de jeu, d'une surface de 672 m² est essentiellement constituée d'une salle omnisports au sens de la réglementation incendie des ERP et d'un espace de compétition multisports équipé de terrains pour sports collectifs aux dimensions réglementaires permettant des compétitions de niveau au moins départemental :

- Une aire de compétition multisports de 32 x 21 m incluant une aire d'évolution 32 x 19 m et une aire pour circulation, table des officiels et bancs des remplaçants de 32 x 2 m.
- L'aire d'évolution comprendra des aires de jeu superposées de handball « jeunes », basketball et volley-ball fédéral départemental. Nous renvoyons au référentiel salle de sports pour le détail des dimensions à tracer.
- Ces trois jeux aux dimensions réglementaires seront croisés dans le sens de la largeur avec les jeux d'entraînement suivant : 3 volley-ball, 2 badmington, 2 basketball.
- Cette grande salle de jeu permettra également le développement d'activités physiques sportives de type gymnastique avec agrès, gymnastique rythmique, acrosport, et tennis de table.

AMÉNAGEMENT DU SITE DU RIVET – COMMUNE DE LEVENS

- La hauteur libre minimale sous plafond à la verticale du sol fini de l'aire de jeu sera de 7 mètres.
- L'éclairage artificiel de cette aire de compétition sera de 500 lux à 1 mètre au-dessus du sol au droit de l'aire de jeu.
- En complément, la salle comportera une structure artificielle d'escalade (SAE) pour l'initiation et l'escalade confirmée offrant une surface grimpable composée de 6 couloirs indépendants pour voies de type falaise, 1 couloir équivalent à 1,5 m linéaire de large au sol de réception et 7 m de haut à la verticale du sol de réception. Cet espace dédié doit impérativement être indépendant des surfaces de jeu.

Le mur destiné à recevoir la SAE devra pouvoir supporter la surcharge induite par cette structure à grimper et son utilisation, il aura donc été conçu pour cela en terme de solidité et stabilité. Le support de la SAE sera ainsi soit directement une paroi de la grande salle, soit une structure additionnelle. La finition de toute la surface grimpable facilitera l'adhérence des grimpeurs.

Le détail de la composition des différents éléments de la structure est défini dans le référentiel salle de sports.

L'atelier de SAE sera séparé du reste de la salle par un rideau (filet pour éviter en particulier l'intrusion de ballons).

La SAE sera éclairée par des spots (300 lux) pour éviter les zones d'ombre, il devra être uniforme et faciliter la reconnaissance des voies par les grimpeurs.

Les piliers saillants sont impérativement à éviter dans la salle d'activité. En cas d'impossibilité, ils seront habillés sur 2 m de haut par des éléments de protection pour réduire le danger vis-à-vis des occupants. Dans ce cas, les dimensions à appliquer pour la salle s'entendent hors piliers.

1.2.2. VESTIAIRES :

1.2.2.1. Vestiaires enfants :

Le gymnase comprend un vestiaire de 30 m² pour chaque sexe, soit 60 m² utiles au total. Ils communiquent avec les circulations et non directement avec la salle de jeu.

Ces espaces servent pour la préparation, le changement et la toilette des pratiquants avant et après les séances d'entraînement. Ils sont composés d'un coin humide rassemblant pour chaque unité, 2 WC et 4 douches et une partie « sèche » de 17,5 m² avec deux points d'eau sur auge collective, 18 patères murales et 9 mètres linéaires de banc périphériques.

Les revêtements de sol seront en carrelage antidérapant en grès cérame ou équivalent, avec siphon de sol en acier inox et plinthes à talons ou chape quartzée.

AMÉNAGEMENT DU SITE DU RIVET – COMMUNE DE LEVENS

1.2.2.2. Vestiaires adultes :

Les adultes disposent d'un vestiaire de 15 m² par sexe. Ils sont implantés à proximité des vestiaires des élèves pour assurer une surveillance plus efficace. Ils communiquent avec les circulations mais non directement avec la grande salle.

Chaque unité est équipée avec 1 WC en cabine, 1 douche en cabine et une zone de changement avec un point d'eau (EF/EC) sur lavabo et 2 casiers-vestiaires.

1.2.2.3. Sanitaires visiteurs (unisexes) :

L'ensemble sanitaires visiteurs hommes / femmes est directement accessible du hall d'entrée. Cet ensemble est équipé de 2 WC et d'un point d'eau (EC/EF).

1.2.3. LOCAL ENTRETIEN :

Le local entretien de 10 m² sert pour le stockage de l'auto-laveuse et des produits d'entretien. Il est implanté à proximité de la grande salle de jeu et équipé d'un timbre d'office avec eau chaude et eau froide.

1.2.4. DÉPÔT DE MATÉRIEL :

Cet espace sert de stockage aux différents équipements nécessaires à la bonne exploitation de la salle : ballons, mobilier spécifique, équipements... Cet espace de 50 m² doit pouvoir être aisément divisible en trois zones de stockages destinées à chacun des types d'activités de la salle.

Le dépôt doit communiquer directement et de plain-pied avec la salle et l'extérieur pour la manipulation du matériel.

1.2.5. LOCAUX TECHNIQUES :

Une provision de 20 m² est prévue pour les différents locaux techniques du gymnase : chaufferie, eau chaude sanitaire, TGBT...

1.2.6. HALL D'ENTRÉE :

Il constitue l'accès unique au complexe gymnase. Il permet 3 liaisons essentielles :

- l'accès salle gymnase,
- l'accès aux vestiaires (enfants et adultes),
- l'accès aux sanitaires visiteurs.

AMÉNAGEMENT DU SITE DU RIVET – COMMUNE DE LEVENS

1.2.6. SURFACES :

1.2.1.	La grande salle de jeu	672 m ²
	S.A.E.	environ 50 m ²
1.2.1.	Total La grande salle de jeu	722 m²
1.2.2.1.	Vestiaires enfants	60 m ²
1.2.2.2.	Vestiaires adultes	30 m ²
1.2.2.3.	Sanitaire visiteurs	Environ 20 m ²
1.2.3.	Local entretien	Environ 10 m ²
1.2.4.	Dépôt matériel	Environ 50 m ²
1.2.5.	Locaux techniques	Environ 20 m ²
1.2.6.	Hall d'entrée	Environ 30 m ²
	1.2.2. Total	220 m²
	Total La grande salle de jeu et Vestiaires	942 m²

1.3. ESPACE DANSE :

Cet espace est essentiellement dédié à la danse mais pourra être affecté à des activités complémentaires de type gymnastique, yoga, etc...

1.3.1. STUDIO DE DANSE :

Cet espace comportera :

- un studio de danse,
- 2 vestiaires, sanitaires (garçons et filles) et 1 vestiaire adultes,
- un hall d'accueil,
- un local de stockage (décors, costumes, etc...),
- un local entretien,
- les locaux techniques nécessaires au bon fonctionnement de cet ensemble.

1.3.1.1. Fonctions :

- Cours collectifs de danse classique, contemporaine, jazz, ...
- Formation musicale des danseurs,
- Travail individuel et échauffement avant les cours.

AMÉNAGEMENT DU SITE DU RIVET – COMMUNE DE LEVENS

1.3.1.2. Caractéristiques du studio de danse :

Capacité maximale d'accueil :	30 / 40 personnes
Hauteur minimale sous plafond :	4 m
Revêtement de sol :	Parquet flottant adapté
Parois verticales :	Miroirs au moins sur 2 côtés
Equipement :	<ul style="list-style-type: none">▪ Placards avec serrure pour rangement de matériel hi-fi,▪ Barres de danse 2 hauteurs sur potence et sur 2 murs,▪ Sonorisation (pré-équipement).

Caractéristiques particulières :

- Le studio de danse sera dans son plan d'une forme géométrique se rapprochant au maximum d'un carré ; il ne comportera aucun obstacle (poteaux en saillie dans les murs, pilier, etc...).
- Les candidats devront faire apparaître dans leur offre le détail et la composition du revêtement de sol proposé.
- Ce studio sera équipé de la façon suivante :
 - sur 2 murs, revêtement miroir sur 2,10 m de hauteur (et à 10 cm du sol).
 - sur 2 murs (dont 1 devant miroir) : pose de barres de danse sur potences à 2 hauteurs :
 - ❖ 1,50 m avec une section de 45 mm
 - ❖ 0,85 avec une section de 35 mm
- Eclairage naturel :

L'éclairage naturel de tous les locaux sera privilégié avec une attention particulière apportée à l'éclairage du studio de danse dont la lumière naturelle ne devra en aucun cas apporter une nuisance d'utilisation en toute saison.
- Eclairage artificiel :

L'éclairage artificiel devra être étudié afin de répondre sans éblouissement à l'objectif minimal de 400 Lux/m².
- Equipement spécifique :

Un pré-équipement (câblage et fourreaux en attente) de sonorisation est à prévoir dans le studio de danse afin de permettre une qualité de son adaptée.

Cet équipement prendra son origine dans un local accessible du studio pouvant être fermé à clefs.

En complément des casiers prévus dans les locaux vestiaires, le studio comportera côté accès principal des casiers muraux encastrés fermables à clefs (nombre minimum 20).

AMÉNAGEMENT DU SITE DU RIVET – COMMUNE DE LEVENS

1.3.2. VESTIAIRES :

1.3.2.1. Vestiaires enfants :

Vestiaire de 25 m² pour chaque sexe soit 50 m² utiles au total.

Ils sont accessibles par le hall d'accueil.

Chacun des vestiaires comporte : 2 WC – 2 douches – 4 lavabos (ou auges) ainsi que 30 casiers vestiaires (2 hauteurs possibles), 6 ml de bancs et 35 patères.

1.3.2.2. Vestiaires adultes :

Les adultes disposent d'un vestiaire de 10 m² utile par sexe soit 20 m² utile au total.

Les conditions d'accessibilité sont identiques à celles des enfants (à partir du hall principal).

Equipement spécifique par vestiaire : 1 WC – 1 douche – 1 lavabo - 3 casiers vestiaires et 1 ml de banc.

1.3.3. HALL D'ACCUEIL :

Il constitue l'accès unique à l'espace danse. A partir de ce hall, sont desservis :

- Le studio de danse,
 - Les vestiaires sanitaires élèves,
 - Les vestiaires adultes,
 - Les sanitaires publics,
- et éventuellement :
- Le local entretien,
 - Les locaux techniques.

1.3.4. SANITAIRES PUBLICS (unisexe) :

Accessibles à partir du hall principal, ils permettent d'accueillir dans un espace dédié :

- 2 WC (dont 1 accessible PMR),
- 2 lavabos (dont 1 accessible PMR).

1.3.5. LOCAL DE STOCKAGE :

Ce local accessible uniquement par le studio de danse doit permettre le stockage de tout le matériel nécessaire à la bonne exploitation du studio (décors, costumes, etc...).

La porte d'accès fermable à clef devra permettre le passage d'éléments de 3 mètres de hauteur.

1.3.6. LOCAL ENTRETIEN :

Ce local entretien de 5 m² sert pour le stockage de l'auto-laveuse et des produits d'entretien. Il est équipé d'un timbre d'office avec eau chaude et eau froide.

AMÉNAGEMENT DU SITE DU RIVET – COMMUNE DE LEVENS

1.3.7. LOCAUX TECHNIQUES :

Les candidats devront proposer une (ou des) solution (s) technique (s) adapté (es) à l'exploitation optimale de cet équipement (qualité de l'air, chauffage, rafraîchissement, ventilation); ils devront prévoir les locaux correspondant aux solutions proposées et permettre un accès facile à ces locaux de façon à optimiser les conditions de maintenance et d'entretien.

Ces équipements prendront notamment en compte la production de chaleur mise à disposition par le projet mitoyen des Lauriers Roses (voir pièce n° 5 du dossier).

1.3.7. SURFACES :

1.3.1.	Studio de danse	150 m ²
1.3.2.	Vestiaires	
	▪ Enfants	50 m ²
	▪ Adultes	20 m ²
1.3.3.	Hall d'accueil	30 m ²
1.3.4.	Sanitaires publics	10 m ²
1.3.5.	Local de stockage	15 m ²
1.3.6.	Local entretien	5 m ²
1.3.7.	Locaux techniques	20 m ²
TOTAL ESPACE DANSE		300 m²

1.4. LOGEMENT GARDIEN :

1.4.1. CARACTÉRISTIQUES :

- Logement de type 3 pièces + loge au niveau RDCH permettant de donner des informations à l'extérieur et de recevoir dans un local contigu tous les renvois d'alarme des équipements techniques de tous les bâtiments (ainsi que la possibilité de renvoi de la vidéo surveillance à installer en option dans chacun des bâtiments).
- Ce logement devra être implanté à proximité de l'entrée du site.
- Il en assure la surveillance et la gestion.
- Il permet le stockage des équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble.

1.4.2. SURFACE :

- Surface totale utile : 80 m² minimum (hors loge).
- Loge totale utile : 10 m² minimum
TOTAL : 90 m²
- Local de stockage 20m² (local accessible de plain-pied).

AMÉNAGEMENT DU SITE DU RIVET – COMMUNE DE LEVENS

1.5. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS :

Les aménagements paysagers sont à prévoir spécifiquement à chaque phase de réalisation. Ils devront permettre une réalisation phasée (suivant proposition du MOE) sans avoir à en subir des perturbations.

AMÉNAGEMENT DU SITE DU RIVET – COMMUNE DE LEVENS

HYPOTHÈSE 1

Après réalisation de la première phase de travaux :

La halle, le gymnase, l'espace de danse, le logement de gardien et les aménagements extérieurs complémentaires :

1. DÉMOLITION DE LA SALLE POLYVALENTE DU RIVET :

Le projet devra prendre en compte la démolition complète de ce bâtiment sans apporter de nuisance à l'exploitation des équipements de la PHASE précédemment réalisée.

2. AMÉNAGEMENT D'UN PARKING DE SURFACE :

La démolition de la salle du Rivet permettra l'aménagement d'un parking de surface de 30 ou 40 places environ.

Ce parking devra être directement accessible aux VL à partir du réseau routier existant ou projeté.

3. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS COMPLÉMENTAIRES :

Cette phase inclura tous les aménagements paysagers complémentaires de la première phase de travaux afin d'achever dans une parfaite cohérence l'aménagement d'ensemble du quartier du RIVET.

Cet aménagement devra notamment inclure la création d'un jardin d'enfants d'une surface minimale de 50 m².

HYPOTHÈSE 2

PREMIERE PHASE DE TRAVAUX :

1. MAINTIEN DE LA SALLE DU RIVET restructurée pour recevoir l'un des éléments du programme.

2. CONSTRUCTION en parallèle des autres éléments du programme.

DEUXIÈME PHASE DE TRAVAUX :

1. AMÉNAGEMENT D'UN PARKING DE SURFACE de 30 à 40 places pouvant être desservi par la voie de contournement récemment réalisée.

2. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS COMPLÉMENTAIRES :

Cette phase inclura tous les aménagements paysagers complémentaires de la première phase de travaux afin d'achever dans une parfaite cohérence l'aménagement d'ensemble du quartier du RIVET.

Cet aménagement devra notamment inclure la création d'un jardin d'enfants d'une surface minimale de 50 m².

AMÉNAGEMENT DU SITE DU RIVET – COMMUNE DE LEVENS

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES SURFACES À CONSTRUIRE

	Surfaces utiles
Espace public couvert « LA HALLE »	415 m ²
Gymnase	942 m ²
Espace Danse	300 m ²
Logement de gardien et loge	90 m ²
Local de stockage	..20 m ²
TOTAL	1767 m²

OBJECTIF QUALITATIF DE L'AMÉNAGEMENT :

Le Maître d'ouvrage vise pour cet aménagement des objectifs qualitatifs très élevés :

- Au plan environnemental :
 - Insertion des volumes dans son environnement proche et lointain,
 - Qualité paysagère.
- Au plan énergétique :
 - Choix des techniques constructives,
 - Choix des techniques énergétiques et cohérence avec la production de chaleur existante.
- Au plan fonctionnel :
 - Conditions d'accès aux bâtiments optimisées,
 - Sécurisation des liaisons entre bâtiments,
 - Facilité de surveillance.
- Au plan durabilité :
 - Choix des matériaux,
 - Facilité de l'accessibilité aux équipements techniques.